



# POLITIQUE D'ADMISSION

Lycée Mathias Adam

## Table des matières

1. Introduction .....	2
2. Conditions d'inscriptions .....	2
3. Procédures d'inscription .....	3
4. Admission en classe de 2 <sup>e</sup> .....	4
5. Admission en classe de 1 <sup>re</sup> .....	4
6. Disponibilité et communication de la politique d'admission .....	5
7. Processus de révision .....	5

## 1. Introduction

Le présent document définit la politique d'admission du Lycée Mathias Adam ainsi que les procédures liées à l'inscription des élèves. Il sert principalement de référence pour l'organisation interne de l'établissement, tout en étant accessible aux élèves et à leurs parents ou tuteurs légaux.

Les conditions d'admission décrites dans ce document respectent les normes et réglementations du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que les exigences applicables au Baccalauréat International (IB).

## 2. Conditions d'inscriptions

Le Lycée Mathias Adam accueille tous les élèves souhaitant poursuivre des études secondaires classiques et/ou générales au sein de l'établissement, à condition qu'ils résident généralement dans la zone géographique du lycée.

Conformément aux programmes du Ministère de l'Éducation nationale, l'allemand est une branche fondamentale dans l'enseignement classique. Étant donné que certains élèves, notamment ceux issus d'un contexte romanophone, peuvent rencontrer des difficultés dans cette langue à un niveau avancé, le Baccalauréat International francophone constitue une alternative adéquate leur permettant un apprentissage exigeant sans les décourager.

Le lycée s'engage à offrir le Programme du diplôme complet à tous les élèves qui en font le choix. L'orientation est assurée par les conseillers, la coordonnatrice IB et les enseignants afin d'accompagner les élèves dans la sélection de leurs matières et niveaux. Les entretiens d'orientation ont lieu durant les heures de cours dans la salle de classe. Une journée et/ou soirée d'information est organisée pour présenter les groupes de matières et les options disponibles, complétée par des sessions de questions-réponses.

L'inscription au Programme du diplôme se fait via une fiche d'inscription signée par l'élève et ses parents avant son entrée en 2 BIF (première année du Programme du diplôme).

Lors du dépôt du formulaire, des entretiens individuels sont organisés afin de s'assurer que les élèves et leurs parents comprennent bien les choix effectués.

Le Programme du diplôme comprend cinq groupes de matières ainsi que le tronc commun :

Groupe de matière	Matière	NM0 / NS	Leçons/semaine
1. Etudes en langue et littérature	Français (A)	NM	3
	Français (A)	NS	5
2. Acquisition de langue	Anglais (B)	NM	3
	Anglais (B)	NS	5
3. Individus et sociétés	Économie	NM	3
	Économie	NS	5
	Histoire	NM	3
	Histoire	NS	5
4. Sciences	Biologie	NM	3
	Biologie	NS	5
	Chimie	NM	3
	Chimie	NS	5
	Physique	NM	3
	Physique	NS	5
5. Mathématiques	Analyses et approches niveau moyen	NM	3
	Analyses et approches niveau supérieur	NS	5
6. Education physique	Education Physique	-	1
7. Tronc commun	Théorie de la connaissance	-	2
	Accompagnement CAS	-	1
	Accompagnement Mémoire	-	1
8. Cours de renforcement	Appui (en cas de besoins)	-	3

### 3. Procédures d'inscription

Le processus d'inscription au programme du diplôme au Lycée Mathias Adam se fait en trois étapes :

**Dossier de pré-inscription** : Les élèves et les parents et/ou tuteurs légaux doivent tout d'abord envoyer leurs documents nécessaires au lycée.

- ✓ La fiche d'inscription avec les informations de l'élève et des parents et/ou tuteurs légaux.
- ✓ La matricule de l'année scolaire en cours avec un avis d'orientation. Des conseils de classe sont tenus à la fin de chaque semestre lors lesquelles les enseignants, les orienteurs et les membres de direction donnent leur avis d'orientation. Des entretiens et des tests d'admissions seront tenus, le cas échéant.
- ✓ Le choix des matières.
- ✓ La demande pour obtenir une case au lycée, en cas d'intérêts.
- ✓ Le formulaire *Autorisation de sortie / prise de photo*.
- ✓ Copie signée de la fiche d'adhésion aux politiques IB.

**Entretien et test d'admission** : Un entretien obligatoire est prévu pour confirmer que l'élève comprend les exigences du Programme du diplôme. Un test d'admission est organisé si les informations fournies ne suffisent pas ou si l'équipe éducative le juge nécessaire.

**Décision de la direction** : La décision d'admission (favorable ou défavorable) est communiquée par courriel aux parents ou tuteurs légaux.

## 4. Admission en classe de 2<sup>e</sup>

Nos élèves de nos classes de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> doivent réussir leur année pour être admis au programme du diplôme. Ils sont conseillés par la coordonnatrice, les enseignants et nos orienteurs afin de composer leur programme d'études.

Les élèves en provenance des autres lycées luxembourgeois sont admis sur dossier après des entretiens avec la coordonnatrice, les enseignants et les orienteurs. Des tests d'admission seront organisés le cas échéant.

Les élèves en provenance de lycées étrangers doivent contacter la CASNA (Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants) du Ministère de l'Éducation nationale qui organise des tests d'admission. Ces élèves sont aussi conseillés par la coordonnatrice, les enseignants et les orienteurs.

## 5. Admission en classe de 1<sup>re</sup>

Le passage de 2<sup>e</sup> en 1<sup>re</sup> suit les critères de promotion établis par le Ministère de l'Éducation nationale et par l'IB. Une compensation de notes annuelles insuffisantes est possible conformément à la Politique d'évaluation.

Un élève est admis en classe de 1<sup>re</sup> :

- Si toutes ses notes en classe de 2<sup>e</sup> sont suffisantes ;
- Avec une moyenne générale  $\geq 38$  points, une moyenne des notes obtenues dans les NS  $\geq 38$  et une moyenne des notes obtenues dans les NM  $\geq 30$  points ;
- S'il est en mesure de compenser toutes ses notes annuelles insuffisantes.

Les élèves ont le droit de compenser 2 notes annuelles  $\geq 20$  points sous les conditions suivantes :

- Moyenne générale  $\geq 38$  : 2 notes  $\geq 20$  si la moyenne des notes obtenues dans les NS  $\geq 36$
- Moyenne générale  $\geq 36$  : 2 notes  $\geq 20$  si la moyenne des notes obtenues dans les NS  $\geq 38$
- Moyenne générale  $\geq 36$  : 1 note  $\geq 20$  au NS respectivement 2 notes  $\geq 20$  au NM si la moyenne des notes obtenues dans les NS  $\geq 36$
- Moyenne générale  $\geq 36$  : 1 note  $\geq 20$  points au NM et 1 note  $\geq 20$  points dans une branche ne faisant pas partie de l'examen respectivement 2 notes  $\geq 20$  points dans les branches ne faisant pas partie de l'examen

## 6. Disponibilité et communication de la politique d'admission

Le directeur et la coordonnatrice du Programme du diplôme de l'IB sont responsable de la communication de la politique d'admission aux enseignants et aux parents et/ou tuteurs légaux. La politique sur l'admission du programme du diplôme de l'IB est communiquée à tous les membres du corps enseignant de l'établissement sous forme d'une copie électronique sur OneDrive commun spécifique à la section IB, afin d'assurer un suivi précis des mises à jour et des révisions. La politique est également disponible sur le site web du lycée ([www.lma.lu](http://www.lma.lu)).

## 7. Processus de révision

La révision annuelle de cette politique est assurée par le directeur, la coordonnatrice IB, les enseignants du Programme du diplôme et les orienteurs. Les suggestions des parents, enseignants et élèves peuvent être prises en considération. Les mises à jour interviennent également en fonction des révisions de l'IB ou de l'évolution du contexte scolaire.

*Dernière révision : 4 décembre 2025*